



AVEC LA CFDT : VOTRE ACTU VIE QUOTIDIENNE !

N°2 : Ce qui change au 1^{er} Août 2023



SMIC :

- Smic net : 1 329,06 €
- + 2,01% en raison inflation

Livret A :

- 👉 Taux de rémunération **3%** jusqu'en janvier 2025

PLAN EPARGNE LOGEMENT (PEL) :

👉 **Possibilité de déblocage du PEL** avant le délai légal de 4 ans uniquement pour financer des travaux de rénovation énergétique – modalités à venir dans loi de finance 2024

LIVRET EPARGNE POPULAIRE (LEP) :

👉 **baisse du taux à 6%**

👉 **nouveau plafond à 10 000 euros à compter du 1^{er} octobre 2023**

TAUX D'USURE (ensemble frais dossier) :

- 👉 **en augmentation : 5,33%** pour les prêts immobiliers à taux fixe de 20 ans et plus
- 👉 **en augmentation : 5,1%** pour les prêts immobiliers à taux fixe de 10 à 20 ans
- 👉 **en augmentation : 21,63%** crédit à la consommation ≤ à 3000 euros
- 👉 **en augmentation : 11,80%** crédit à la consommation de 3000 à 6000 euros



ALLOCATION RENTREE SCOLAIRE :

- **Revenu de référence : ressources 2021**
- **Plafonds à ne pas dépasser :**
- 25 775 € pour 1 enfant à charge ;
- 31 723 € pour 2 enfants à charge ;
- 37 671 € pour 3 enfants à charge ;
- 43 619 € pour 4 enfants à charge ;
- puis 5 948 € par enfant supplémentaire.

Montant ARS :

Age enfants	Montant
6 à 10 ans	389,09 €
11 à 14 ans	420,05 €
15 à 18 ans	434,61 €

Modalités versement ARS :

- sans démarche - le 16 août
- si enfant de moins de 6 ans : envoi certificat scolarité à la CAF
- Si enfant de 16 à 18 ans déclaration de scolarité ou d'apprentissage

BOURSE SCOLAIRE :

- Sous condition ressources
- Assiette : revenu fiscal 2022
- Demande en ligne jusqu'au 1^{er} septembre 2023
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F616>



ENERGIE :

🔊 **les tarifs de l'électricité augmentent de 10%**

- **Suppression bouclier tarifaire de 43%**
- **Bouclier tarifaire à 37%**

TICKET DE CAISSE :

- **Suppression ticket automatique** de caisse, des restos, des automates, cartes bancaires et bons d'achat
- Tickets électroniques par SMS, mail, QR Code
- **Le client devra le demander s'il le souhaite**
- **Maintien du ticket en cas de garantie (électroménager, informatique), de ticket annulé ou d'obligation de présentation du ticket pour bénéficier d'un produit, tickets de pesage**

ETUDIANT :

- **Aide à la mobilité : 500 euros si changement d'académie et boursier lycéen en 2022**



LA CFDT AUX COTES DE TOUS LES AGENTS !